

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° CC-047-2026 - RENOUVELLEMENT SUBVENTION ADIL 27 POUR L'ANNÉE 2026**

Nombre d'élus			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
68	37	10	47

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Honguemare-Guénouville sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du conseil communautaire le mardi 24 février 2026.

**Présents :**

M. Sylvain BONENFANT, M. Michaël ONO-DIT-BIOT, Mme Gwendoline PRESLES, Mme Christine HOUEL, Mme Brigitte BARBETTE, M. Yannick BOUDET, M. Franck BUCHER, M. Philippe VANHEULE, M. Damien THIEBAULT, M. Bertrand PECOT, M. José MAURICE, Mme Maryannick VERDURE, Mme Véronique DUMINY, Mme Josette SIMON, M. Richard APPERT, Mme Françoise PRUNIER, M. Sylvain GALLAIS, M. Claude GENCE, M. Christophe DESCHAMPS, Mme Céline MAROUARD, M. Jacques BINET, M. David TAURIN, M. Michel DEZELLUS, M. Charly NOEL, Mme Véronique HERVIEUX, Mme Régine SENINCK, M. Olivier MORIN, M. Jean AUBOURG, M. Bruno GERMAIN, M. Franck HAUDRECHY, Mme Anne STAB, M. Laurent DEBEERST, M. Didier DERLY, M. Jacques DORLEANS, M. Damien MERCIER, M. Dominique LEVASSEUR, M. Frédéric CARDON.

**Absents excusés :**

M. Jérôme DEBUS, Mme Annick LE MOIGNE, M. Laurent DUCHATEAU, M. Joël GRAINVILLE, M. Jean Pierre DENIS, M. Patrice ROMAIN, Mme Maria DUFROY, Mme Martine TIHY, Mme Virginie LUST, M. Alain VIVIEN, M. Philippe ROMAIN, M. Daniel DUVAL, Mme Sandrine MENNITI, M. Denis PIEDNOEL, Mme Bernadette LETHIMONNIER, M. Gilbert DOUBET, Mme Christine VAN DUFFEL, M. Cédric BROUT, Mme Béatrice AUBIN, Mme Mélanie RIOULT, Mme Mélanie PETIT.

**Procurations :**

M. Franck BERTIN donne pouvoir à Mme Christine HOUEL, M. Arnaud MAUPOINT donne pouvoir à M. Philippe VANHEULE, Mme Nelly MARINIER donne pouvoir à Mme Maryannick VERDURE, M. Joël TEMPERTON donne pouvoir à Mme Françoise PRUNIER, Mme Myriam FERLIN donne pouvoir à M. Christophe DESCHAMPS, M. Erick POISSON donne pouvoir à M. Yannick BOUDET, M. William MIGNOT donne pouvoir à M. Sylvain BONENFANT, M. Bruno SIX donne pouvoir à Mme Véronique HERVIEUX, Mme Guylène FREVAL donne pouvoir à M. Jean AUBOURG, M. Alain MICHALOT donne pouvoir à M. Damien MERCIER.

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

L'Agence Départementale d'information sur le logement (ADIL) assure des permanences mensuelles permettant de répondre aux nombreux questionnements sur le logement : rapports locatif, montage financier des projets d'accession, aspect juridique des contrats, relations avec les professionnels.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.700,00 € pour l'année 2026 eu égard aux permanences assurées.

Pour 2026, l'ADIL va poursuivre sa mission d'information et renforcer son intervention, en maintenant sa présence sur le terrain.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
  - Vu** l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;
  - Vu** l'arrêté interpréfectoral DCL/BCLI/2023-29 du 29 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;
  - Vu** la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27 novembre 2023 portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;
  - Vu** la délibération N°CC/ST/103-202 du 26 mai 2025 2024 relative à l'approbation de la subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'année 2025 ;
  - Vu** l'avis de la commission urbanisme, PLUi et aménagement du 18 février 2026 ;
- Considérant** la nécessité de verser une subvention au profit de l'ADIL.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

VOTE		VOIX
Pour	47	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

➤ **APPROUVE** la subvention de fonctionnement d'un montant de 1.700,00 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'année 2026 ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Laurent DEBEERST  
 Secrétaire de séance

Sylvain BONENFANT  
 Président




**Copie certifiée conforme à l'original.**




Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le : 06/03/2026 (ces-et-coordonnees). Cette demande pour une  
ID : 027-200066405-20260302-CC-047-2026-DE



Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Information>  
assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du CJA).  
Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du CJA, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes  
délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la  
Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger  
disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif de Rouen.